



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

LE STATUT SOCIAL ET FISCAL DES ARTISTES AUTEURS

Par Audrey Boistel, juriste spécialiste du droit des artistes (droit d'auteur et droit du travail)

Objectifs de la formation

Acquérir et approfondir des connaissances en matière d'obligations sociales et juridiques pour les artistes-auteurs afin de travailler en bonne intelligence avec ces professionnels.

Profils concernés et pré-requis

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de l'administration ou de la production dans le spectacle vivant (permanents ou intermittents). Elle s'adresse également à toute personne accompagnant des artistes dans leur activité.

Programme

Rappel sur le régime du droit d'auteur

- présentation des droits d'auteur
- principe de rémunération proportionnelle

Le régime social des artistes auteurs

- les organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale
- la distinction entre AGESEA et Maison des Artistes
- les champs de compétences et les prérogatives de l'AGESEA et Maison des Artistes
- l'exercice simultané d'activités relevant de différents statuts
- l'application du précompte et les cas de dispense.
- la différence entre facture d'auteur, note d'auteur et honoraires

L'impact sur le régime fiscal de l'artiste auteur

- l'imposition sur le revenu
- la déclaration au titre des bénéficiaires non-commerciaux
- le régime des micro-entreprises
- le régime de la déclaration contrôlée
- la déclaration au titre des traitements et salaires
- la retenue à la source de tva sur les notes d'auteur

Informations pratiques

La formation se déroulera sur 2 jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h).

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévisse à Lille, ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 8 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

Coût de la formation :

440 HT + 88€ (TVA 20%) = 528€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant : informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle : prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

Si vous travaillez en collectivité territoriale : prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévis, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 48 – APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR